

# Catalogue des formations IRPI-N

De mai à décembre 2026

## Présentation des formations IRPI-N

Toutes nos formations sont au cœur de l'actualité et à jour des dernières évolutions législatives, jurisprudentielles, comme de la pratique.

Les formations IRPI-N, ce sont :

- des formations courtes (1 ou 2 journées).
- des formations interactives, en petit comité (jusqu'à 15 participants).
- des formations conçues autour d'objectifs opérationnels et directement orientées vers la pratique.
- des formations animées par des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle (juristes, avocats ou conseils) et disposant d'une expertise particulière dans le domaine de la formation qu'ils dispensent.
- des formations bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle.
- des formations validées au titre de la formation continue obligatoire (FCO) des avocats et des conseils en propriété industrielle (CPI).

En particulier, l'Institut de recherche en propriété intellectuelle et numérique (IRPI-N) propose, cette année de nouvelles formations créées en tenant compte de vos suggestions :

- « Commander ou exploiter des contenus protégés par le droit d'auteur ».
- « Le système JUB et sa jurisprudence émergente ».
- « Saisie-contrefaçon et secret des affaires ».
- « Entreprises en difficulté et propriété intellectuelle ».

Le financement des formations peut être pris en charge, totalement ou partiellement :

- par votre employeur (notamment dans le cadre du plan de développement des compétences),
- par l'organisme financeur (OPCO) auquel il est rattaché, ou par des fonds de formation (AGEFICE, FIF-PL).

Toutes les formations sont validées au titre de la formation continue obligatoire (FCO) des avocats et des conseils en propriété industrielle (CPI).



# Calendrier 2026\*

À déterminer	<b>SUJETS TRANSVERSAUX</b>	20 MAI 2026	<b>DROIT D'AUTEUR ET DROITS VOISINS</b>
13 MAI 2026	Entreprises en difficulté et propriété intellectuelle	01 JUIN OU	Gérer les créations de salariés
	Réseaux sociaux et propriété intellectuelle	18 NOV 2026	Comprendre et maîtriser la fiscalité des droits d'auteur et droits voisins
À déterminer	L'évaluation des actifs intellectuels	11 SEPT 2026	Intelligence artificielle générative et droit d'auteur
03 NOV 2026	La propriété intellectuelle dans les marchés publics	15 SEPT 2026	Commander ou exploiter des contenus protégés par le droit d'auteur
04 NOV 2026	Pratique de la mode et du design	22-23 SEPT 2026	Musique : droit d'auteur et droits voisins
À déterminer	Saisie-contrefaçon et propriété intellectuelle <b>Nouveauté !</b>	23-24 NOV 2026	Production audiovisuelle et droit d'auteur
	<b>NOUVELLES TECHNOLOGIES</b>	08 DEC 2026	Publicité : droit d'auteur, droits voisins, droit à l'image
19 MAI 2026	Le logiciel et son environnement technique : Quelles protections et comment les coordonner ?	09 DEC 2026	Architecture et droit d'auteur
21 MAI 2026	Protection, exploitation des données et intelligence artificielle		
27 MAI 2026	Optimiser l'usage des logiciels libres et open source		
	<b>BREVETS D'INVENTION</b>		<b>MARQUES ET NOMS DE DOMAINE</b>
29 SEPT 2026	Gérer les inventions de salariés et de stagiaires	05 MAI 2026	Gestion d'un portefeuille de marques
14 OCT 2026	Le système JUB et sa jurisprudence émergente	10 NOV 2026	Se protéger et se défendre sur internet
30 NOV 2026	Le financement publics et fiscalité en lien avec les brevets, logiciels et savoir-faire <b>Nouveauté !</b>	19 NOV 2026	Les nouvelles pratiques du droit des marques

L'IRPI-N organise aussi des **formations sur-mesure**.  
N'hésitez pas à nous contacter au 01 44 41 56 52 ou à l'adresse [irpi@assas-universite.fr](mailto:irpi@assas-universite.fr) pour  
**adapter une formation du catalogue à vos besoins ou créer une formation spécifique.**

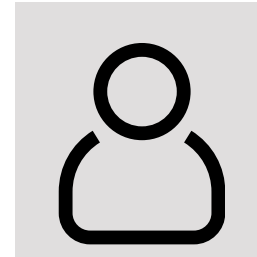
\*Sauf mention contraire, les formations se déroulent sur une seule journée.

## Entreprises en difficulté et propriété intellectuelle

Date à  
déterminer



**Nicolas Binctin**  
Professeur agrégé des  
Facultés de droit



**Pascal Rubellin**  
Docteur en droit (HDR)  
Maître de conférences à l'Université de Poitiers

### Objectifs

- Comprendre les influences du droit des entreprises en difficulté sur l'appropriation et l'exploitation des biens intellectuels.
- Identifier les réflexes à adopter pour la préservation des biens intellectuels en présence d'un partenaire soumis à une procédure collective.
- Pouvoir enchérir dans une procédure pour acquérir des actifs intellectuels.

### Moyens pédagogiques

- Exposé illustré de nombreux exemples et cas concrets tirés de l'expérience des intervenants et de la jurisprudence récente.
- Exercices à résoudre en groupe.

### Public concerné

Juristes, avocats, conseils en propriété industrielle, mandataires de justice (administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires).

### Contenu

Pour le créancier à la procédure :

- déclaration des créances et propriété intellectuelle ;
- poursuite des contrats de propriété intellectuelle en cours ;
- les opportunités des procédures collectives pour enrichir un portefeuille d'actifs intellectuels.

Pour le débiteur à la procédure :

- arrêt des poursuites et propriété intellectuelle ;
- sort de la propriété intellectuelle dans la période d'observation ;
- identification des actifs intellectuels pour l'établissement de l'actif et du passif ;
- exercice des clauses de réserve de propriété.

## Réseaux sociaux et propriété intellectuelle



**Charlotte Bruguere**  
Avocat en droit du digital  
et de la propriété  
intellectuelle  
Aconic Avocats

13 MAI  
2026

### Objectifs

- Acquérir des réflexes juridiques sur la protection et l'exploitation des contenus diffusés sur les réseaux sociaux.
- Maîtriser la protection et la défense des signes diffusés sur les réseaux sociaux (marques, user-name, tags, hashtags, etc.).
- Apprendre à sécuriser les contrats entre les agences, annonceurs et influenceurs pour le marketing d'influence sur les réseaux sociaux.

### Moyens pédagogiques

- Exposé illustré de nombreux exemples et cas concrets tirés de l'expérience de l'intervenant et des décisions récentes.
- Exemple de bonnes pratiques.

### Public concerné

Juristes d'entreprise, avocats (spécialisés ou non en droit de la propriété intellectuelle), agences de communication, directions de communication d'entreprises.

### Contenu

La protection et l'exploitation des contenus diffusés sur les réseaux sociaux :

- Publicité et promotions de contenus sur les réseaux sociaux : les règles en droit de la publicité et de la consommation ;
- Création de contenus sur les réseaux sociaux : qui est propriétaire des contenus diffusés, qui a le droit de les utiliser et sous quelles conditions ? ;
- Exploitation des contenus : risques de contrefaçon, de concurrence déloyale et de parasitisme.

La protection et la défense des signes diffusés sur les réseaux sociaux :

- Les réseaux sociaux comme outil d'acquisition de la notoriété d'un signe (followers, abonnés, hashtags, tags, taux de conversion) ou d'une marque ;
- La protection des signes et leur portée sur les réseaux sociaux ;
- La défense des signes sur les réseaux sociaux : usage dans la vie des affaires, appréciation du risque de confusion, risques de contrefaçon.

Réflexes et bonnes pratiques dans les contrats entre agences, annonceurs et influenceurs :

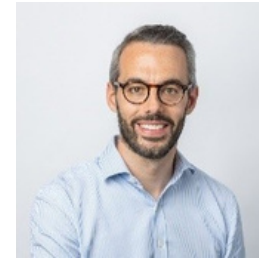
- Les principales clauses des contrats entre les différents acteurs (agence-influenceur; annonceurs-influenceur) : cession de droits, rémunération, droit à l'image ;
- Le statut de l'influenceur.

## Évaluation des actifs intellectuels

Date à  
déterminer



**Nicolas Binctin**  
Professeur agrégé des  
Facultés de droit



**Henry Delcamp**  
Professeur affilié à l'ESCP  
Expert en économie/finance près la  
Cour pénale internationale

### Objectifs

- Maîtriser les actes pour lesquels un processus d'évaluation doit être mis en œuvre.
- Comprendre les méthodes d'évaluation et savoir les mettre en application.
- Parvenir à exercer une analyse critique des évaluations.

### Moyens pédagogiques

- Exposé illustré de nombreux exemples et cas concrets tirés de l'expérience des intervenants et de la jurisprudence récente.
- Exercices à résoudre en groupe.

### Public concerné

Juristes, avocats, conseils en propriété industrielle, experts-comptables, commissaires-priseurs judiciaires, magistrats, commissaires aux apports, banquiers, fiduciaires, fiscalistes.

### Contenu

Appréhension de la notion de valeur :

- distinction valeur, prix et réparation d'un dommage ;
- facteurs influençant la détermination d'une valeur.

Analyse des cas où une évaluation des actifs intellectuels s'impose :

- identification des actes appelant une évaluation financière.

Présentation et application des méthodes économiques et financières d'évaluation des biens intellectuels :

- présentation des principales méthode d'évaluation ;
- analyse stratégique des biens intellectuels ;
- application des méthodes et exercice d'évaluation.

## Pratique de la mode et du design

4 NOV  
2026



**Anne-Emmanuelle Kahn**  
Maître de conférences  
HDR



**Marie Ehret-Leclere**  
Conseil en propriété industrielle  
Cabinet Germain Maureau

### Objectifs

- Permettre de définir une stratégie de protection adaptée aux créations de la mode.
- Permettre d'appréhender une stratégie d'exploitation sécurisante pour les intervenants du secteur.
- Connaître les moyens de défense juridiques relatifs aux créations de la mode.

### Moyens pédagogiques

- Exposé basé sur des cas concrets (lancement de produits, collections).
- Échanges de bonnes pratiques.

### Public concerné

Juristes de maisons de mode, collaborateurs ou assistants des services juridiques, avocats, conseils en propriété industrielle, créateurs.

### Contenu

- Les outils juridiques de protection : typologie des différents droits mobilisables.
- Les stratégies de protection envisageables et adaptées aux collections et produits du secteur.
- La mise en pratique d'une stratégie de protection en France et à l'étranger : les réflexes pré- et post-dépôt, les écueils à éviter tant en France qu'à l'étranger en fonction de la pratique des offices et des particularités nationales.
- L'optimisation et la sécurisation de l'exploitation des droits, y compris la stratégie contractuelle.
- Les stratégies de défense des créations (judiciaires et extrajudiciaires).

*Sujets transversaux*

**Nouveauté !**

## Saisie-contrefaçon et propriété intellectuelle



**Jean-Christophe Guerrini**  
Avocat au barreau de Paris  
Plasseraud IP Avocats

**Date à  
déterminer**

### Objectifs

- Organiser l'entreprise pour bénéficier du régime du secret des affaires.
- Prévenir les atteintes au secret des affaires.
- Savoir comment réagir en cas d'atteinte au secret des affaires.

### Moyens pédagogiques

- Présentation et analyse critique de la jurisprudence française et de la JUB.
- Partages d'expériences.
- Échanges de bonnes pratiques .

### Public concerné

Juristes d'entreprise, Avocats, Commissaires de justice, Conseils en propriété industrielle.

### Contenu

- Rappel des cadres juridiques français et communautaires.
- Les impératifs de mise au secret.
- Analyse critique de la jurisprudence.
- Les does and don't.

## **Le logiciel et son environnement technique : quelles protections et comment les coordonner ?**



**David Lefranc**  
Docteur en droit  
Avocat au barreau d'Arras  
Cabinet Laropoin

**19 MAI  
2026**

### Objectifs

- Savoir distinguer le logiciel des autres composantes de son environnement technique.
- Identifier les différentes protections applicables au logiciel et à son environnement technique.
- Organiser et construire une stratégie de protection globale du logiciel et de son environnement technique.

### Moyens pédagogiques

- Exposé illustré d'exemples et de cas concrets tirés de l'expérience de l'intervenant et de la jurisprudence.

### Public concerné

Juristes, responsables informatiques, gestionnaires de projets, dirigeants de SSII, avocats, conseils en propriété industrielle.

### Contenu

Identification des composantes du logiciel et de son environnement technique :

- code source ;
- dépendances (bibliothèques) ;
- fonctionnalités ;
- interface utilisateur ;
- Application Programming Interface (API) ;
- bases de données ;
- protocoles de communication.

Protection par le droit de la propriété intellectuelle :

- objets protégés ;
- domaine de la protection.

Protection par le droit commun :

- objets protégés ;
- méthode de protection.

Coordination des protections :

- concours d'une pluralité de titulaires de droits ;
- distribution des protections de différente nature ;
- mise en œuvre des différentes protections (notamment dans le domaine de la procédure civile).

*Nouvelles technologies, informatique et numérique*

## Protection, exploitation des données et intelligence artificielle



**Vincent Varet**  
Docteur en droit  
Professeur associé  
Avocat au barreau de Paris  
Varet Près Kill Avocats

21 MAI  
2026

### Objectifs

- Identifier et connaître les modalités de protection des données.
- Identifier les contraintes et les risques juridiques liés à l'exploitation de données.
- Comprendre les relations contractuelles entre les différents opérateurs
- Identifier les clauses clés des principaux contrats.
- Acquérir les bons réflexes pour respecter les droits de propriété intellectuelle et les règles de protection des données personnelles.

### Moyens pédagogiques

- Exposé illustré d'exemples et de cas concrets tirés de l'expérience de l'intervenant.
- Cas pratiques à résoudre en groupe.

### Public concerné

Data scientists et data analysts, directeurs marketing, collaborateurs de directions communication, ingénieurs commerciaux, directeurs des systèmes d'information, avocats, conseils en propriété industrielle, consultants, juristes.

### Contenu

La protection des données :

- la protection des données en tant que telles ;
- la protection d'un ensemble de données.

Les contraintes imposées par la protection des données personnelles :

- le cadre légal, notamment au regard du RGPD ;
- le traitement de données personnelles : détermination et conditions de licéité ;
- les flux transfrontaliers de données.

L'exploitation des données :

- la protection et l'exploitation des technologies d'analyse et d'optimisation des données ;
- contrats d'exploitation des données.

## Optimiser l'usage des logiciels libres et open source

27 MAI  
2026



**Philippe Laurent**  
Avocat au barreau de  
Bruxelles  
Cabinet MVVP



**Benjamin Jean**  
Président-Fondateur  
Inno<sup>3</sup>

### Objectifs

- Comprendre les concepts clés liés aux logiciels libres et open source (modèles économiques; avantages et risques; licences de logiciels libres et open source).
- Appréhender les droits de propriété intellectuelle dans un contexte ouvert et collaboratif.
- Assimiler le rôle des différents acteurs et la nécessité du dialogue entre les équipes techniques et juridiques pour la bonne conduite des projets.

### Moyens pédagogiques

- Exposé illustré de nombreux exemples et cas concrets tirés de l'expérience des intervenants.
- Exercices à résoudre en groupe.

### Public concerné

Juristes, ingénieurs et responsables de projets R&D, dirigeants de PME innovantes, avocats, conseils en propriété industrielle, consultants.

### Contenu

- La propriété intellectuelle des logiciels libres (droit d'auteur, brevets, marques; rappel sur les limites de la protection) ;
- Définitions et particularités des licences libres et open source ;
- Les principales différences entre les licences : obligations diverses, copyleft ;
- et degrés de permissivité ;
- Assurer le respect des licences, identifier et résoudre les situations d'incompatibilité ;
- Identifier les licences des différents composants du logiciel (audit de code) ;
- Les bonnes pratiques de développement interne et de répercussions contractuelles ;
- Les modèles économiques de l'open source.

## **Le financement publics et fiscalité en lien avec les brevets, logiciels et savoir-faire**



**Martin Hatier**  
Avocat à la Cour

**30 NOV**  
**2026**

### **Objectifs**

- La formation vise à informer et sensibiliser les entreprises aux aspects des financements publics et de fiscalité en lien avec les logiciels, brevets et savoir-faire.
- Les participants seront en mesure d'identifier les dispositifs pertinents au regard de leur activité, d'en comprendre les conditions d'accès, les modalités de mise en œuvre, ainsi qu'anticiper les risques en cas notamment de contrôle par l'administration fiscale.

### **Moyens pédagogiques**

- Exemples pratiques ;

### **Public concerné**

Juristes, avocats, conseils en propriété industrielle, experts-comptables, directeurs administratifs et financiers.

### **Contenu**

- Les différents crédits d'impôts d'aide à la recherche et l'innovation (Crédits d'impôt recherche et innovation, CiCo, statut Jeunes Entreprises Innovantes etc.) ;
- La fiscalité réduite en matière d'opérations de cession/concession en lien avec des brevets, logiciels, COV et procédés de fabrication industriels (« IP BOX »).
- Présentation des différents dispositifs (fonctionnement, critères d'éligibilité...);
- Procédures en lien avec les dispositifs (rescrits, contrôles fiscaux, recours juridictionnels)

## Gérer les inventions de salariés et de stagiaires

Sur une  
demie-journée

### Objectifs

- Savoir évaluer les contraintes et les risques juridiques en présence d'inventions de salariés.
- Savoir définir et mettre en place une politique de gestion des inventions de salariés dans l'entreprise.
- Prendre les précautions nécessaires pour éviter les conflits.

### Moyens pédagogiques

- Exposé illustré de nombreux exemples et cas concrets tirés de l'expérience de l'intervenant et de la jurisprudence récente.
- Cas pratiques à résoudre en groupe (rédaction de clauses relatives aux inventions de salariés, préparation d'accords d'entreprise sur la rémunération des inventions de salariés, négociation et gestion des situations de crise).

### Public concerné

Juristes, responsables propriété intellectuelle, ingénieurs brevets, collaborateurs de services RH, comptables et financiers, avocats, CPI.



**Pierre Massot**  
Avocat au barreau de Paris  
Arénaire Avocats

29 SEPT  
2026

### Contenu

Etat des lieux :

- spécificité de la gestion des inventions de salariés : facteur humain, contrat de travail, organisation et incitation à innover ;
- panorama des solutions (France/étranger) ;
- situations à risques (les cas imprévus).

Régime juridique :

- champ d'application (cas des salariés détachés, stagiaires, etc.) ;
- les différents types d'inventions (inventions de mission, inventions hors mission attribuables et inventions hors mission non attribuables) ;
- principes applicables (formalisme, délais, sanctions, prescription, etc.) ;
- méthode de calcul de la rémunération supplémentaire et du juste prix ;
- rémunération des inventeurs salariés et traitement social de la rémunération ;
- cas des inventions non brevetables.

La gestion des inventions de salariés en pratique :

- définir et mettre en place une politique de gestion des inventions de salariés
- définir et organiser la rémunération des inventeurs salariés en pratique (clauses contractuelles, accords d'entreprise, etc.) ;
- gérer les conflits (précontentieux, procédure devant la CNIS, procédure judiciaire).

## Le système JUB et sa jurisprudence émergente



**Stanislas Roux-Vaillard**  
Docteur en droit  
Avocat au barreau de Paris  
Hogan Lovells

14 OCT  
2026

### Objectifs

- Identifier les enjeux d'une procédure devant la JUB.
- Se familiariser avec la structure de la JUB.
- Cerner les principales règles de compétence de la JUB.
- Comprendre les étapes de la procédure devant la JUB.

### Moyens pédagogiques

- Partage autour des premières décisions rendues en appel et en première instance par la JUB.
- Échanges de bonnes pratiques émergentes.
- Décryptage des attentes des juges.
- Recommandations de stratégies judiciaires.

### Public concerné

Avocats, CPI, juristes d'entreprises.

### Contenu

- La nouvelle structure du contentieux en Europe avec la JUB ;
- Les options pour mettre en œuvre une procédure à la JUB ;
- Identification des points de vigilance quant à la compétence géographique et quant à la compétence matérielle ;
- Focus les étapes obligatoires à respecter dans un contentieux JUB ;
- Échange sur le rôle unificateur de la Cour d'Appel de la JUB.

*Sujets transversaux*

## La propriété intellectuelle dans les marchés publics



**Malvina Mairesse**  
Avocat au barreau de Paris  
Cabinet H<sub>2</sub>O Avocats

**3 NOV  
2026**

### Objectifs

- Cerner l'intérêt des clauses de propriété intellectuelle dans les marchés publics pour chaque partie (secteur public/privé).
- Apprendre à sécuriser les marchés publics en matière de propriété intellectuelle.
- Savoir passer un marché de gré à gré en raison de droits de propriété intellectuelle.
- Identifier les risques en cette matière.

### Moyens pédagogiques

- Exposé illustré d'exemples et de cas concrets tirés de l'expérience de l'intervenante Références à la jurisprudence et aux cahiers des clauses administratives générales (CCAG).
- Échanges de bonnes pratiques.

### Public concerné

Juristes, bid managers, contracts managers, chefs de projets, acheteurs...  
Tous professionnels du secteur public ou privé amenés à traiter des questions de propriété intellectuelle dans les marchés publics.

### Contenu

- Intérêt des clauses de propriété intellectuelle et apports des CCAG 2021 ;
- Panorama des clauses de propriété intellectuelle des CCAG 2021 ;
- Rédiger et sécuriser les aspects propriété intellectuelle tant en phase de consultation que d'exécution;
- pour les acheteurs publics ;
- pour les candidats/titulaires ;
- Exception à la mise en concurrence : existence de droits d'exclusivité ;
- Aspects contentieux.

## Gérer les créations de salariés



**Pierre Massot**  
Avocat au barreau de Paris  
Arénaire Avocats

20 MAI  
2026

### Objectifs

- Savoir évaluer les contraintes et les risques juridiques en présence de créations de salariés.
- Savoir définir et mettre en place une politique de gestion des créations de salariés dans l'entreprise.
- Prendre les précautions nécessaires pour éviter les conflits.

### Moyens pédagogiques

- Exposé illustré de nombreux exemples et cas concrets tirés de l'expérience de l'intervenant et de la jurisprudence récente.
- Cas pratiques à résoudre en groupe (rédaction de clauses de cession, de chartes de création, négociation et gestion des situations de crise).

### Public concerné

Juristes, responsables propriété intellectuelle, collaborateurs de services RH, comptables et financiers, avocats.

### Contenu

Etat des lieux :

- spécificité de la gestion des créations salariées : organisation, facteur humain et contrat de travail ;
- panorama des solutions (France/étranger) ;
- situations à risques.

Régime juridique :

- toutes les créations salariées font-elles naître des droits ? Comment s'assurer de la maîtrise des éléments non protégés par des droits ? ;
- qui est titulaire des droits ? À quelles conditions une œuvre peut-elle être qualifiée d'œuvre collective ? (exemples pris dans divers secteurs) ;
- les régimes spéciaux : logiciels, œuvres de journalistes et créations d'agents
- publics ;
- modalités de cession des droits à l'employeur ;
- rémunération des salariés créateurs et traitement social de la rémunération.

La gestion des inventions de salariés en pratique :

- définir et mettre en place une politique de gestion des créations de salariés ;
- organiser la cession des droits sur le terrain ;
- *check-list* des précautions à envisager en amont : clauses contractuelles, charte de création, etc. ;
- gérer les conflits.

## Intelligence artificielle générative et droit d'auteur

Sur une  
demi-journée

### Objectifs

- Présenter les enjeux de la protection de l'accès aux données d'entraînement, de la réservation des modèles d'inférence.
- Donner les bons réflexes s'agissant de la protection des produits issus de l'intelligence générative et de l'encadrement de l'utilisation des systèmes d'IA dans le cadre de l'entreprise.

### Moyens pédagogiques

- Exposé illustré de nombreux exemples et cas concrets tirés de l'expérience de l'intervenant et de la jurisprudence récente (en droit d'auteur continental et droit anglo-américain).
- Exercices à résoudre en groupe.

### Public concerné

Juristes d'entreprises, avocats spécialisés, conseils en propriété industrielle, universitaires, chercheurs.



**Jean-Michel Bruguière**  
Professeur à l'Université  
Grenoble-Alpes  
Avocat au barreau de Paris  
Cabinet Deprez Guignot  
Associés

11 SEPT  
2026

### Contenu

Le respect du droit au stade de la constitution de l'IA générative :

- L'exploitation des données d'entraînement ;
- La réservation des modèles d'inférence.

Le respect du droit au stade de l'utilisation de l'IA générative :

- La protection des produits de l'utilisation ;
- L'encadrement des risques de l'utilisation.

## Commander ou exploiter des contenus protégés par le droit d'auteur



**Pierre Massot**  
Avocat au barreau de Paris  
Arénaire Avocats

**15 SEPT  
2026**

### Objectifs

- Comprendre les contraintes et risques juridiques liés à la commande, l'achat et l'exploitation de contenus protégés par le droit d'auteur (photos, logos, illustrations, vidéos, formats audio, architecture Web, logiciels, articles de presse, etc.).
- Savoir mettre en place les bons process pour optimiser la gestion des risques.
- Savoir anticiper et résoudre les conflits.

### Moyens pédagogiques

- Exposé illustré de nombreux cas concrets tirés de l'expérience de l'intervenant et de la jurisprudence récente.
- Cas pratiques à résoudre en groupe (rédaction des clauses clés d'un contrat de cession : clauses de cession, clauses de garantie, etc.).
- Mises en situation (négociation et gestion des situations de crise).

### Public concerné

Juristes, avocats, responsables propriété intellectuelle, dirigeants d'entreprises, collaborateurs de services RH, comptables et financiers.

### Contenu

Les règles applicables aux contenus protégés par le droit d'auteur :

- quels sont les contenus protégés ? quels sont les éléments non protégés et comment s'en assurer la maîtrise ?
- qui est titulaire des droits ?
- comment identifier les droits ?

L'acquisition des droits et la rémunération des auteurs indépendants :

- quelles sont les conditions à respecter pour les acquérir ?
- quelle rémunération verser au créateurs ? Pour quel traitement social et fiscal (les points de vigilance) ?
- négocier avec les auteurs : une négociation pas comme les autres ?
- comment établir la check-list des précautions à prendre en amont ?
- quels sont les pièges à éviter ?
- comment gérer les conflits ?

*Droit d'auteur et droits voisins*

## Musique : droit d'auteur et droits voisins

Sur deux jours

### Objectifs

- Comprendre les relations contractuelles entre les différents acteurs du secteur de la musique.
- Être en mesure de prévenir les litiges.
- Appréhender les mécanismes de gestion collective des droits.

### Moyens pédagogiques

- Exposé illustré d'exemples et de cas concrets tirés de l'expérience de l'intervenante.
- Analyse de contrats.

### Public concerné

Juristes, collaborateurs de sociétés d'édition ou de production musicale, managers, business affairs, collaborateurs de sociétés de perception et de répartition, avocats.



**Carole Guernalec**  
Avocat au barreau de Paris  
Ex-directrice juridique  
Warner Chappell Music  
France

22 - 23  
SEPT  
2026

### Contenu

Les acteurs et leurs relations :

- auteur / éditeur ;
- artiste / producteur.

L'exploitation des droits :

- contrat de préférence ;
- contrat d'édition ;
- contrat d'artiste ;
- contrat de musicien d'accompagnement ;
- licence.

La gestion collective des droits.

*Droit d'auteur et droits voisins*

## Production audiovisuelle et droit d'auteur

Sur deux jours

### Objectifs

- Savoir identifier les ayants droit d'une œuvre audiovisuelle.
- Connaître le statut juridique des différents intervenants dans la production et l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle.
- Connaître l'organisation des relations contractuelles entre les différents acteurs du secteur audiovisuel.
- Pouvoir anticiper et éviter les litiges.

### Moyens pédagogiques

- Jurisprudence et pratique personnelle de l'intervenant.
- Cas pratiques.

### Public concerné

Juristes et collaborateurs de sociétés de production audiovisuelle ou de chaînes de télévision, Gestionnaires de droits et collaborateurs d'organismes de gestion collective, Avocats, Tous professionnels confrontés aux problématiques du secteur.



**Juan-Carlos Zedjaoui**  
Avocat au Barreau de Paris  
Adroit Réseau d'avocats

23-24  
NOV  
2026

### Contenu

- La notion d'œuvre originale et son appréciation par la jurisprudence ;
- Les bénéficiaires de la protection du droit d'auteur ;
- Les contrats de l'audiovisuel ;
- Les acteurs de la filière audiovisuelle ;
- Présentation des principaux contrats de l'audiovisuel ;
- La rémunération de l'auteur et la reddition des comptes ;
- La gestion collective ;
- Contrefaçon et concurrence déloyale en droit de l'audiovisuel ;
- L'utilisation de créations de tiers (marques, extraits, photographies, œuvres d'art, musique, etc.) dans une œuvre audiovisuelle.

## Comprendre et maîtriser la fiscalité des droits d'auteur et des droits voisins



**Laurence Boisseaux**  
Fiscaliste  
Direction financière  
SACEM

1er JUIN  
2026

### Objectifs

- Apprendre à se servir de la fiscalité pour sécuriser ses droits.
- Savoir déterminer la qualification fiscale pertinente des rémunérations versées en contrepartie des prestations des auteurs et artistes.
- Identifier les charges financières et déclaratives liées à ces rémunérations.
- Adapter la rédaction des contrats conclus avec les auteurs ou artistes en fonction de chaque situation afin d'être en mesure d'en maîtriser les incidences fiscales.
- Éviter les risques de redressement.

### Moyens pédagogiques

- Exposé illustré d'exemples et de cas concrets tirés de l'expérience des intervenantes.
- Cas pratiques à résoudre en groupe.

### Public concerné

Juristes, collaborateurs de services RH, comptables et financiers, éditeurs et producteurs, avocats, experts-comptables.

### Contenu

La fiscalité du contrat signé avec un auteur / un artiste interprète :

- qualifier la prestation et déterminer la nature de la rémunération associée (salaire, droit d'auteur, rémunération complémentaire...);
- mesurer les incidences des conventions collectives ;
- le cas particulier des journalistes.

Les obligations de l'employeur / du cessionnaire :

- retenue de TVA ;
- précompte des cotisations sociales ;
- obligations déclaratives ;
- retenue à la source d'impôt sur le revenu.

La fiscalité du contrat de cession de droits sur une œuvre :

- qualifier les droits cédés : constituent-ils un actif de l'entreprise ?
- obligations comptables et déclaratives lorsqu'une partie réside à l'étranger ;
- cas d'application d'une convention fiscale bilatérale ;
- sécuriser la clause « redevances » (à adapter selon les pays).

Les mesures fiscales d'encouragement.

## Publicité : droit d'auteur, droits voisins, droit à l'image



Laurence Veysi re  
Directrice juridique  
Betc

8 DEC  
2026

### Objectifs

- Conna tre les sp cificit s du droit d'auteur, des droits voisins et du droit   l'image dans le secteur de la publicit  afin de s curiser et optimiser l'exploitation des droits et d' tre en mesure de pr venir les litiges.
- Comprendre les sp cificit s du statut social des auteurs, artistes-interpr tes et mannequins.

### Moyens p dagogiques

- Expos  illustr  d'exemples et de cas concrets tir s de l'exp rience de l'intervenante.

### Public concern 

Tous responsables, dirigeants ou collaborateurs d'entreprise, juristes non sp cialis s, devant int grer les enjeux de la propri t  intellectuelle dans leur activit .

### Contenu

Prot ger l' uvre publicitaire :

-  uvre de commande /  uvre pr existante ;
- r mun ration des auteurs ;
- cession des droits de l'agence   l'annonceur.

Identifier et pr venir les atteintes :

- contrefa on ;
- concurrence d loyale ;
- agissement parasitaire.

Exploiter les droits des artistes et des mannequins :

- statut ;
- prestation / droits ;
- r mun ration.

Exploiter l'image d'un bien : du droit d'auteur au droit de la propri t .

## Architecture et droit d'auteur



**Xavier Près**  
Docteur en droit  
Avocat au barreau de Paris  
Société d'avocats  
VALTHER

**9 DEC  
2026**

### Objectifs

- Savoir se constituer et protéger ses droits sur une œuvre architecturale.
- Savoir valoriser et sécuriser ses droits d'auteur, y compris savoir maîtriser la rédaction des clauses de cession de droits d'auteur.
- Savoir défendre ses droits sur une œuvre architecturale .

### Moyens pédagogiques

- Exposé illustré de nombreux exemples et cas concrets tirés de l'expérience de l'intervenant et de la jurisprudence récente.
- Cas pratiques à résoudre en groupe.

### Public concerné

Juristes d'entreprise, agents publics, responsables propriété intellectuelle, avocats, architectes, urbanistes, paysagistes.

### Contenu

La création de l'œuvre architecturale :

- diversité des œuvres architecturales ;
- diversité des protections (droit d'auteur, droit des marques, droit des biens).

L'exploitation de l'œuvre architecturale :

- diversité des formes d'exploitation (y compris dans le cadre des créations de salariés) ;
- diversité des modes d'exploitation (y compris dans le cadre des règles de la commande publique).

Les atteintes à l'œuvre architecturale :

- les évolutions de l'œuvre architecturale (aménagement, rénovation, démolition, etc.) et la question de l'atteinte au droit moral ;
- le contentieux de la contrefaçon.

## Gestion d'un portefeuille de marques



**Christophe Pelèse**  
Conseil en propriété  
industrielle Plasseraud IP

**5 MAI  
2026**

### Objectifs

- Savoir choisir un signe distinctif fort en évitant les écueils.
- Connaître les différents modes d'acquisition des marques en France et à l'étranger.
- Optimiser et solidifier son portefeuille de marques pour une meilleure valorisation.
- Aspects contractuels de la gestion des droits.

### Moyens pédagogiques

- Exposés illustrés d'exemples et de cas concrets tirés de l'expérience de l'intervenant et de la jurisprudence française et européenne récente.
- Exercices à résoudre en groupe.

### Public concerné

Juristes, collaborateurs ou assistants de services juridiques, avocats, experts comptables, conseils en propriété industrielle.

### Contenu

Les conditions de protection des marques :

- un signe, clair et précis, présentant un caractère distinctif ;
- licite et disponible.

Les modes de protection en France et à l'étranger :

- adapter le lancement de ses marques à la procédure française ;
- optimiser leur protection à l'étranger.

Optimiser et solidifier son portefeuille de marques :

- une politique rationnelle de maintien en vigueur ;
- une stratégie de veille et de défense efficaces ;
- l'importance de l'usage des marques.

Aspects contractuels de la gestion des droits :

- les types de contrats disponibles (cession, licence) ;
- le règlement contractuel des différends (accords de coexistence...).

**Disponible  
en visio !**

## Se protéger et se défendre sur internet



**Franck Caso**  
Conseil en propriété  
industrielle  
Cabinet In Concreto

10 NOV  
2026

### Objectifs

- Comprendre le fonctionnement et l'intérêt d'un nom de domaine.
- Réserver et défendre un nom de domaine.
- Défendre ses droits de marques sur internet.
- Appréhender les droits sur les images diffusées sur internet.

### Moyens pédagogiques

- Exposé illustré d'exemples et de cas concrets tirés de l'expérience de l'intervenant et de la jurisprudence récente.

### Public concerné

Tous responsables, dirigeants ou collaborateurs d'entreprise, juristes, personnels administratifs devant intégrer les enjeux de la propriété intellectuelle sur internet dans leur activité, avocats, conseils en propriété industrielle.

### Contenu

L'environnement des noms de domaine :

- quelle est leur utilité ?
- quels sont les organismes derrière leur gestion ?
- existe-t-il une hiérarchie parmi les noms de domaine ?
- le « whois » à l'épreuve du RGPD.

Les besoins de l'entreprise :

- comment et pourquoi réserve-t-on ?
- principes de bonne gestion ;
- comment récupérer un nom de domaine et à quel prix ?
- outils face à des réservations frauduleuses (contentieux et/ou procédures arbitrales).

Les atteintes aux marques sur internet :

- « google AdWords » ;
- comment réagir face aux réseaux sociaux ;
- e-réputation et NFT.

Le droit sur les images diffusées sur internet :

- les images véritablement tombées dans le domaine public ;
- les images sous licence Creative Commons (CC) ;
- acheter ou obtenir les droits d'une image.

## Les nouvelles pratiques du droit des marques : de la protection du signe à sa défense



**Julien Canlorbe**  
Docteur en droit  
Avocat au barreau de Paris  
Cabinet Momentum  
Avocats

19 NOV  
2026

### Objectifs

- Adapter sa stratégie de dépôt de marques aux nouvelles pratiques (signes atypiques, nouvelles antériorités, obligation d'usage renforcée).
- Maîtriser les nouvelles procédures administratives INPI et EUIPO (opposition, déchéance, annulation).
- Maîtriser la procédure judiciaire (articulation avec les procédures administratives, fins de non-recevoir, recours contre les décisions de l'INPI).
- Mettre à jour sa pratique des dernières jurisprudences et identifier les points de vigilance.

### Moyens pédagogiques

- Exposé illustré d'exemples et de cas concrets tirés de l'expérience de l'intervenant.
- Analyse de cas.

### Public concerné

Juristes, avocats, conseils en propriété industrielle.

### Contenu

Les pratiques des offices :

- signes admissibles ;
- dépôt, renouvellement, taxes.

Le choix et l'exploitation de la marque :

- motifs absolus et motifs relatifs de refus ;
- obligation d'usage ;
- définition des actes de contrefaçon.

Les procédures administratives et judiciaires :

- opposition, déchéance et nullité ;
- procédures judiciaires ;
- recours contre les décisions administratives.

Les précautions à prendre et les pièges à éviter.

# Vous ne trouvez pas votre bonheur ? Nous créons une formation pour vos besoins spécifiques !

## Nous vous proposons :

- Une prestation adaptée à vos attentes, à l'environnement économique de votre entreprise et à vos problématiques ;
- Des intervenants experts prêts à vous rencontrer pour analyser vos besoins et les enjeux de la formation ;
- Un programme de formation élaboré en commun et une pédagogie adaptée aux métiers des collaborateurs à former.
- Une adaptation d'une formation de notre catalogue ou d'une création sur mesure ;
- Une tarification honnête et adaptée à votre budget ;
- Un développement des compétences de vos équipes et un gain de temps.



## Il nous font confiance :

Gaumont, Comédie-Française, Hachette Livre, Musée du Louvre, Eurosport, Toulouse Métropole, ACTA et beaucoup d'autres

**Contactez [irpi@assas-universite.fr](mailto:irpi@assas-universite.fr)**

# Informations pratiques

## Prix des formations

	Par personne	<b>Remise “Groupe”</b> 20 à 30% de réduction à partir du 2 <sup>e</sup> salarié inscrit à la même formation	<b>Remise “Fidélité”</b> Réduction appliquée pour toute nouvelle inscription du même participant à une autre formation d’une ou deux journées durant la même année
1 demi-journée :	<b>350 €</b>	<b>280 €</b>	<b>Non applicable</b>
1 journée (ou 2 demi-journées) :	<b>650 €</b>	<b>455 €</b>	<b>-195 €</b>
2 journées :	<b>1100 €</b>	<b>770 €</b>	<b>-195 €</b>

## Modalités d'accès et horaires

Centre DESGOFFE / Centre de formation permanente (CFP)  
de l'Université Paris-Panthéon-Assas  
4 rue Blaise Desgoffe – 75006 Paris

9h30-18h pour les journées\*  
9h-13h pour les ½ journées

\*déjeuner pris en charge

## À savoir

Le financement des formations peut être pris en charge, totalement ou partiellement :

- par votre employeur (notamment dans le cadre du plan de développement des compétences),
- par l'organisme financeur (OPCO) auquel il est rattaché, ou par des fonds de formation (AGEFICE, FIF-PL).

Toutes les formations sont validées au titre de la formation continue obligatoire (FCO) des avocats et des conseils en propriété industrielle (CPI)





INSTITUT DE RECHERCHE EN PROPRIETE  
INTELLECTUELLE ET NUMERIQUE

Institut de recherche en propriété intellectuelle et numérique (IRPI-N) – Université Paris-Panthéon-Assas

01 44 41 56 52 – [irpi@assas-universite.fr](mailto:irpi@assas-universite.fr)

